

MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro URB-205-7-2019
Et adoption du Document sur la nature des modifications envisagées

Avis public est, par la présente, donné que le Règlement numéro URB-205-7-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville est **entré en vigueur le 16 septembre 2019**, soit à la date de la réception de l'avis de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le confirmant.

Le règlement numéro URB-205-7-2019 modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR/ URB-205) de la MRC des Jardins-de-Napierville et vise à agrandir de 4,5 hectares le périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Michel à des fins résidentielles, à même l'affectation «Agricole dynamique».

Le règlement ainsi que le document sur la nature des modifications envisagées seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté, dans chacune des municipalités du territoire ainsi que sur le site internet de la MRC www.mrcjardinsdenapierville.ca.

Donné à Saint-Michel, ce 10 octobre 2019.



Rémi Raymond
Directeur général et
Secrétaire-trésorier